



Février 2016

Cher [Parent First Name Parent Last Name],

J'ai le plaisir de vous annoncer que vous pouvez demander l'admission de votre enfant, au(x) nouveau(x) collèges qui ouvriront, dans votre quartier, à la rentrée de l'année scolaire 2016-2017. Pour en savoir plus sur ces nouveaux établissements scolaires (appelés *new middle schools*) ouverts à votre enfant, veuillez lire la ou les pages de l'annuaire ci-jointe(s).

Si vous souhaitez demander une place pour votre fils(fille) dans un nouveau collège, veuillez remplir, puis retourner, le formulaire ci-joint de « Demande d'admission en collège (New Middle Schools Application) », au Centre d'accueil pour les familles, au plus tard le mardi 1 mars 2016.

Pour l'année scolaire 2016-2017, quelques établissements scolaires proposent de nouveaux programmes double-langue (dual language). Les élèves qui ont le droit de faire une demande d'admission à ces programmes les verront lister sur leur formulaire de demande d'admission en collège. Les programmes double-langue intègrent les élèves non-anglophones dits *English Language Learners (ELL)* avec des élèves qui maîtrisent l'anglais afin d'améliorer leurs compétences en expression écrite, orale, lecture et écriture dans deux langues.

**Si, au contraire, vous ne désirez pas demander une place dans l'un des nouveaux collèges, il est inutile de remplir le formulaire de « Demande d'admission en collège, choisi parmi les nouveaux établissements scolaires (New Middle Schools Application) ».** Le nouveau formulaire n'est pas le même que celui de demande d'admission, que vous avez rempli en novembre, servant à faire la répartition générale des places aux élèves. Si vous demandez une place en nouvel établissement scolaire, en suivant la procédure applicable, vous recevrez, en avril, un courrier où seront indiquées les places offertes à votre enfant dans l'une de ces institutions qui n'ouvrent qu'à la rentrée prochaine, et dans un collège qui fonctionne déjà, sélectionné par rapport au formulaire de demande d'admission que vous avez initialement déposé/envoyé. Vous pourrez alors faire votre choix parmi les établissements scolaires qui offrent une place à votre enfant, le(s) nouveau(x) ou celui(ceux) où on l'affecte suite à la procédure générale. Notez, s'il vous plaît, qu'on garantit une place en collège à tous les élèves.

Si vous avez des questions sur la procédure d'admission en collège ou la demande de place en nouvel établissement scolaire (avec classes de collège), prière de contacter un Centre d'accueil pour les familles pour demander de l'aide.

Cordialement,

Sara McPhee  
Directrice principale de l'admission en collège  
Bureau des inscriptions scolaires (Office of Student Enrollment)